

NDLR. Il a semblé utile de reproduire à la suite du document du CSTB, l'avis émis par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section « Evaluation des Risques de l'Environnement sur la Santé »

Séance du 6 juin 1996

AVIS

relatif à la gestion du risque lié à l'utilisation, par les familles, d'aspirateurs de performance insuffisante pour la rétention des poussières pneumallergènes

Considérant l'augmentation depuis vingt ans du nombre de personnes sensibilisées aux polluants atmosphériques et souffrants d'allergies respiratoires voire d'asthme et l'importance relative de ces populations ;

Considérant que les jeunes enfants constituent une population particulièrement sensible et exposée aux risques liés à ces polluants, susceptibles d'entraver le développement de leur appareil respiratoire et de compromettre définitivement leur santé ;

Considérant que les particules fines sont susceptibles de pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire et que, de surcroît, elles sont souvent porteuses d'une charge significative de molécules pneumallergènes en fonction des perturbations aérauliques (manipulation de la literie, des fauteuils, rideaux...) ;

Considérant que les aspirateurs ménagers, très largement utilisés par les familles, peuvent accroître l'exposition des personnes - notamment des enfants - aux poussières pneumallergènes lorsque l'air qu'ils expulsent est rejeté à l'intérieur du logement ;

Considérant que l'impact de ce rejet polluant est d'autant plus important que l'atmosphère des logements est davantage confinée depuis les nécessaires économies d'énergie ;

Considérant que les aspirateurs actuellement utilisés par la majorité des familles sont insuffisamment équipés pour la rétention des poussières fines ;

Considérant que des technologies performantes pour la rétention des poussières sont déjà très largement utilisées pour les aspirateurs industriels ou hospitaliers et commencent à être transférées vers des appareils ménagers mais à

des coûts souvent peu accessibles pour la plupart des familles ;

Considérant qu'un fort accroissement de la demande en appareils performants est susceptible d'entraîner une nette diminution des coûts ;

Considérant que les normes actuelles ainsi que les modalités d'homologation en vigueur des aspirateurs ménagers ne prennent pas suffisamment en compte de façon précise les performances de filtration et de rétention des poussières fines pneumallergènes, et que, de surcroît, les spécifications techniques des fabricants diffusées dans la documentation commerciale ne sont ni précises, ni complètes, ni homogènes entre elles ;

Considérant que la sensibilisation du public à la qualité de l'air rejetée par ces appareils est très insuffisante, entraînant une demande davantage centrée sur des préoccupations de puissance, de succion et de bruit des appareils ;

Considérant que plusieurs mesures peuvent être prises sans attendre que les travaux de normalisation, voire de recherche, soient achevés ou davantage avancés ;

Le Conseil :

1°) Recommande que la **réduction de la charge particulière** notamment pneumallergénique émise et induite par le refoulement des aspirateurs ménagers devienne rapidement un **objectif prioritaire de performance** afin de réduire, voire de supprimer, les conséquences sanitaires liées à l'utilisation de ces appareils.

2°) Propose qu'une réflexion soit entreprise avec le ministère de l'industrie et le ministère de la consommation pour faire un point précis de la **normalisation** et des évolutions prochaines concernant les aspirateurs en cause et déterminer les **possibilités d'évolution technolo-**

giques en tenant compte des aspects économiques dans la perspective d'une très large diffusion d'appareils à rétention performante des poussières fines.

Les objectifs suivants seraient plus particulièrement visés :

- rétention la plus importante possible des particules fines, notamment celles susceptibles de porter une charge pneumallergène ;
- l'étanchéité de la « coque », en particulier au niveau d'application des filtres ;
- l'obtention d'une maintenance optimale: périodicité de remplacement des filtres, impossibilité de remplacement des filtres prévus et performants par des filtres de qualité moindre, impossibilité de mauvais montage des filtres ;
- indication claire (et indélébile) sur le corps de l'appareil du label (ou équivalent) de qualité et d'un rappel bref des impératifs de maintenance pour les filtres.

3°) Demande que, dans les meilleurs délais, toute la **documentation commerciale** fasse état, en termes compréhensibles du grand public et aussi en termes techniques se référant à la normalisation, des caractéristiques des appareils relatives notamment aux performances garanties de rétention des particules fines et des exigences de maintenance en faisant état des risques sanitaires sous-jacents.

4°) Propose de **sensibiliser d'ores et déjà les professionnels de santé** et d'abord les médecins allergologues, pneumologues et pédiatres pour qu'ils informent leurs patients de l'importance du choix d'un aspirateur performant pour la rétention des particules fines notamment allergéniques dans la prévention des pathologies respiratoires notamment allergiques. Propose que cette information se traduise immédiatement par la diffusion de la présente recommandation via les professionnels de santé et dans un deuxième temps par la diffusion d'une plaquette établie en collaboration avec les partenaires concernés.

5°) Souhaite une **diffusion large vers le grand public** d'une information qui pourra être adaptée en fonction de l'avancement des technologies et des travaux de normalisation.

6°) Rappelle que ces recommandations sont complémentaires du **respect des règles d'hygiène élémentaires** permettant d'éviter les acariens, en particulier l'entretien des locaux, une aération suffisante, etc., règles préconisées dans la plaquette « asthme et allergie: à petits gestes, grands effets » élaborée par le ministère chargé de la santé et éditée par le comité français d'éducation pour la santé.

Cet avis ne peut être diffusé que dans sa totalité sans suppression ni ajout.



Le TGV contourne Paris à grande vitesse et assure une liaison directe entre Lille-Europe et les villes du Sud de la France : Lyon, mais aussi Marseille, Nice, Cannes ou encore Nîmes, Montpellier.

Désormais, vous ne perdez plus de temps pour changer de gares à Paris. Vous n'avez plus de problèmes de métro, de taxis ou même de transport de bagages.

Du Nord au Sud en direct, c'est le confort assuré et du temps de gagné. Pour plus d'informations, renseignez-vous en gare ou sur minitel 3615 SNCF.

À NOUS DE VOUS FAIRE PRÉFÉRER LE TRAIN.

SNCF